

Cadre réglementaire et stratégique

2026–2028 du CABAMC

Objectif

Régir les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce dans l'intérêt du public afin d'améliorer la capacité du public d'obtenir les droits conférés sous le régime de la Loi sur les brevets et de la Loi sur les marques de commerce (article 6 de la Loi sur le CABAMC).

Vision

Donner au public l'accès à un bassin d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce respecté(e)s mondialement pour leur compétence, leur sens de l'éthique et leurs connaissances à jour.

Objectifs réglementaires

Afin de faire progresser son rôle d'organisme de réglementation d'intérêt public moderne et axé sur l'atténuation des risques, le Collège a adopté les objectifs réglementaires suivants :

- 1.** protéger et promouvoir l'intérêt du public en ce qui concerne la prestation de services relatifs aux brevets et aux marques de commerce;
- 2.** protéger les utilisateur(-trice)s des services de brevets et de marques de commerce;
- 3.** encourager l'innovation dans la prestation de services de brevets et de marques de commerce et dans la protection des droits de propriété intellectuelle;
- 4.** améliorer l'accès aux services de brevets et de marques de commerce et encourager la concurrence dans ce domaine;
- 5.** promouvoir l'indépendance des professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce;
- 6.** superviser la prestation éthique et compétente de services de brevets et de marques de commerce par les titulaires de permis; et
- 7.** favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion dans les professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce et dans la prestation des services de brevets et de marques de commerce.

Priorité : Fournir un accès à des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce compétent(e)s et respectueux(ses) de l'éthique

Perfectionnement professionnel et compétences	Réglementation professionnelle	Relations et communications	Gouvernance	Infrastructure organisationnelle et réglementaire
Améliorer les voies d'accès aux professions <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'élaboration de ressources en matière de pratique supervisée Continuer à explorer de nouvelles voies potentielles d'accès aux professions Élaborer des exigences en matière de retour à la pratique active 	Renforcer le privilège du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce <ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'évolution continue du privilège du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce d'une manière qui protège les client(e)s dans l'intérêt public 	Échanger avec les titulaires de permis et les partenaires <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les échanges avec les titulaires de permis, les associations, les partenaires en matière de propriété intellectuelle et les autres organismes de réglementation relativement aux domaines d'intérêt commun 	Poursuivre les efforts en matière de responsabilité fiscale et de viabilité des finances <ul style="list-style-type: none"> Ajuster les droits de permis annuels, après consultation, afin de fournir au CABAMC le budget nécessaire à la réalisation de son mandat Mettre en œuvre les modifications du Règlement administratif concernant les honoraires 	Poursuivre le développement de l'infrastructure du CABAMC pour qu'il soit un organisme de premier ordre fidèle aux principes de la juste mesure <ul style="list-style-type: none"> Conserver un équilibre entre les personnes, les processus et les technologies afin de permettre au CABAMC de réaliser ses activités de façon efficace et dans l'intérêt du public
Renforcer les compétences des titulaires de permis <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une politique de perfectionnement professionnel continu (PPC) Préparer des ressources en matière de PPC, de formation sur la déontologie et de gestion de la pratique 	Traiter les plaintes et les questions disciplinaires <ul style="list-style-type: none"> Continuer à gérer les demandes de renseignements, les plaintes, les enquêtes et les questions disciplinaires relatives à la conduite des agent(e)s d'une manière proactive, fondée sur des principes et proportionnée 	Échanger avec le gouvernement <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la collaboration avec le gouvernement du Canada, plus particulièrement le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) afin de mener à bien notre mandat 	Assurer la réglementation par le biais de la gouvernance efficace du Conseil d'administration et des comités <ul style="list-style-type: none"> Offrir le soutien approprié au Conseil d'administration et aux comités Poursuivre la formation et l'évaluation du Conseil d'administration et des comités 	Comprendre les caractéristiques démographiques des titulaires de permis et les besoins des consommateur(-trice)s <ul style="list-style-type: none"> Analyser les données du CABAMC et collaborer avec les partenaires pour comprendre les tendances, les besoins des consommateur(-trice)s et les lacunes
Promouvoir les services pro bono <ul style="list-style-type: none"> Présenter une politique de services <i>pro bono</i> comme le prévoit le Règlement administratif du CABAMC, dans le cadre de l'engagement du CABAMC à faciliter l'accès aux services 	Prendre des mesures de protection contre la pratique non autorisée et la fraude <ul style="list-style-type: none"> Continuer à informer, à coordonner les efforts et à travailler de manière proactive pour prévenir la pratique non autorisée et la fraude 	Renforcer la position du CABAMC dans l'écosystème de la propriété intellectuelle <ul style="list-style-type: none"> Continuer à sensibiliser le public au rôle du CABAMC, à son mandat d'intérêt public et à son approche de premier ordre 	Maintenir la composition du Conseil d'administration et des comités <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'élection d'administrateur(-trice)s (2027 et 2028) Soutenir le gouvernement du Canada en ce qui a trait aux nominations de ministres Recruter des membres de comités en fonction de leurs compétences 	Faire progresser les efforts en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et de réconciliation avec les Autochtones <ul style="list-style-type: none"> Continuer à élaborer les stratégies du CABAMC en matière d'EDI et de réconciliation avec les Autochtones